

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 3 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 27 mars 2026
Nombre de conseillers présents : 24

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - MM. GUITTONNEAU P. - CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - M. DUBIN M. - Mme BERTAUD M-F. - M. CHAMPAIN F. - Mme MARTINEAU C. - MM. MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. - Mmes DELAVELLE M. - VOISIN S. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mmes BIZOT V. - ROUSSET C. - LOGEAIS M.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. - M. FALGUIERES J. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Secrétaire : Mme GUILLET Anne-Douceline

2026.49 - C.C.A.S. : élection des membres élus du Conseil d'Administration

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 et R.123-8,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 3 avril 2026 fixant le nombre de membres élus du Conseil d'administration du CCAS,
Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,
Considérant que le Conseil d'administration du CCAS comprend, outre le Maire qui en est président de droit, des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire, en nombre égal,

Il est procédé à l'élection des membres élus du CCAS

Le Conseil municipal procède à l'élection de 4 membres élus appelés à siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Conformément aux dispositions réglementaires, cette élection a lieu :

- au scrutin de liste,
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- à bulletin secret.

Pour le déroulement du scrutin, ont été désignés :

- Mme Justine BERNARD en qualité de secrétaire de séance
- Messieurs CHOUIN Jean-François et GUITTONNEAU Pascal en qualité d'assesseurs

Listes déposées :

Liste A

GUITTONNEAU Pascal
THOUZEAU Jacqueline
CHAMPAIN François
ROUSSET Charlotte

Liste B

HERCBERG Frédéric
ROUSSET Charlotte
FALGUIERES Julien
BIZOT Valérie

Résultat du scrutin

Liste A : 22 voix

Liste B : 5 voix

En application des dispositions du Code de l'action sociale et des familles relatives à l'élection des membres élus du CCAS, et du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont proclamés élus :

- M. GUITTONNEAU Pascal
- Mme THOUZEAU Jacqueline
- M. CHAMPAIN François
- M. HERCBERG Frédéric

Le Conseil municipal :

PREND ACTE de l'élection des membres élus du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, tels que désignés ci-dessus.

VOTE :

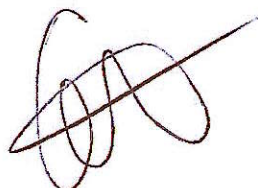
POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Anne-Douceline GUILLET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vincent JOLLY

